Assemblée des délégués SPVal

Procès-verbal de la partie officielle

Dans ce PV, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Samedi 30 mai 2015 Salle polyvalente de Saint-Gingolph

1. Ouverture de l'Assemblée

La Présidente du jour, Odile Dorsaz, ouvre l'Assemblée des délégués, salue et remercie les invités, les délégués ainsi que le comité. Elle présente les membres du bureau de l'Assemblée : Cornelia Luyet, Vice-présidente, Anne-Marie Mesiano, Administratrice de la SPVal, et Gilles Vouillamoz, Secrétaire du bureau.

Odile Dorsaz présente le travail qu'elle a fait avec ses élèves autour du logo de la SPVal.

2. Contrôle des présences

152 délégués sont présents.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans susciter de commentaires.

4. Approbation des PV des AD ordinaire (24.05.2014) et extraordinaire (11.02.2015) Les PV sont approuvés sans susciter de commentaires.

5. Nominations statutaires

Pour Conthey : Anne Dayer est nommée au Comité Cantonal.

Pour Sierre : Georgy Praplan est nommé au Comité Cantonal.

Pour Entremont : Céline Gay est nommée à la Commission des Intérêts Matériels. Pour Sion : Jacques Lamon est nommé à la Commission des Intérêts Matériels.

Pour Hérens : Christophe Dussex est nommé président de l'AD 2018.

6. Nomination d'un membre d'honneur

Didier Jacquier, Président de la SPVal, présente et fait l'éloge de Myriam Albasini. Par une acclamation soutenue, les délégués la nomment membre d'honneur. **Myriam Albasini** prend la parole pour dire sa surprise et remercier la SPVal.

7. Rapport d'activité

> CPVAL par M. Patrice Vernier, Directeur

Les résultats 2014:

- Pour la gestion de fortune, 18% de performance (3ème année de bons résultats)
- Pour la prévoyance, plus d'entrées que de sorties (pour la 3ème année de suite)

- Les frais administratifs ont été diminués.

La sécurité financière est en hausse. L'objectif de couverture à 80% a été atteint fin 2014, alors qu'il était prévu pour 2028. La caisse est sur de bons rails.

Pour les prochaines années, il y a 5 risques à gérer. M. Vernier les illustre par des couleurs : vert = peu dangereux, orange = dangereux et rouge = très dangereux. Aucun des 5 risques n'est rouge.

- Baisse du taux technique par rapport à l'espérance de vie et au rendement = vert
- Baisse du taux de conversion = jaune
- Baisse du taux bancaire = vert
- Baisse des rendements futurs = jaune
- Evolution des salaires et de la démographie (vieillissement du personnel) = vert En résumé, la CPVAL est dans une situation saine, mais l'avenir semble difficile.
- M. Vernier est à disposition pour des informations complémentaires au 027 606 29 50.

SER par M. Georges Pasquier, Président

Pour ses 150 ans, le SER publie un livre retraçant son histoire: "Les bâtisseurs de l'école romande".

Pour mémoire, le Valais y a adhéré en 1969.

> FMEP, par Mme Marylène Volpi Fournier, Présidente

- La mesure ETS2 se profile à l'horizon, avec une réduction des dépenses de 120 millions, selon le Conseil d'Etat. Ces réductions ne seraient pas pour le budget 2016, mais pour celui de 2017. Un référendum va être voté et une baisse des salaires est possible s'il est accepté.
- Le Conseil d'Etat doit reconnaître les syndicats (selon le Tribunal Fédéral), mais pourquoi repenser la collaboration avec la FMEP qui regroupe et représente 12 associations professionnelles ? La FMEP demande qu'une distinction soit faite entre syndicats et associations professionnelles et qu'elle soit reconnue comme partenaire unique. Mme Volpi Fournier dénonce la mauvaise collaboration, le manque, voir l'absence de communication, et prend comme exemple le fait qu'aucun membre de la SPVal n'a été invité à participer à la commission sur la Loi sur l'instruction publique.
- Concernant la CPVAL, la baisse du taux technique est un désavantage important. Si le prochain référendum est accepté, la baisse de salaire (chiffre articulé : 30 millions) aura une incidence directe sur les cotisations. La CPVAL a un horizon de 20 ans, alors que les politiques ont un horizon de 4 ans ! Mme Volpi Fournier rend attentif M. Vernier au fait que les décisions prises par la CPVAL ont une incidence directe sur les assurés et leurs cotisations (de 10, 20, 30 ans).

L'intervention de Mme Volpi fournier est suivie d'applaudissements très soutenus.

8. Présentation des prises de positions de la partie syndicale

Didier Jacquier remercie toutes les personnes ayant participé à la Balade des Savoirs, ainsi que celles participant à la Bibliothèque numérique. Il fait ensuite un résumé de la partie syndicale:

- La SPVal, en tant qu'association professionnelle n'est pas toujours consultée (ex : ordonnance sur l'évaluation, groupe de réflexion de la Loi sur l'Instruction Publique).
 Il rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale.
- La collaboration avec le Département n'est pas toujours bonne et c'est dommage.
- La loi sur l'école primaire a besoin d'ajustements dans sa mise en place.

- Il demande où en est l'avancement du cahier des charges des titulaires et des maîtres ACM.
- Les examens cantonaux d'expression orale en 8H sont prévus comme ceux de 6H l'année passée. Ni la SPVal, ni les directions d'écoles n'en sont satisfaits.

Résolutions votées le matin-même, par l'assemblée des délégués:

- Assurer un emploi pour la fin de mandat du président et de l'administrateur SPVal
- Mettre sur pied un groupe de travail pour évaluer la mise en place de la Loi sur l'Ecole Primaire. Le but est de proposer ensuite des modifications pour arriver à une situation satisfaisante pour tous.

9. Questions des délégués

Joël Rey (Sierre) : Inquiétude pour le cycle 1 : Les allocations complémentaires accordées cette année le seront-elles dans l'avenir?

Michel Beytrison (Adjoint à la direction du Service de l'Enseignement):

- La LEP entre en vigueur en août 2015. Les inspecteurs vérifieront l'attribution des heures complémentaires. Il faudra confirmer que ce qui a été mis en place est bon pour les élèves.
- Les périodes supplémentaires ont toujours été accordées, si c'est pour le bien de l'élève.
- Cahier des charges des titulaires : Il est terminé et sera transmis dès signature du chef du DFS. Les propositions de la SPVal ont été prises en compte.
- Cahier des charges ACM : La situation est plus compliquée, mais l'attribution d'heures "pour le centre scolaire" est déjà un signal positif.
- Le Conseil d'Etat étudie la possibilité qu'un enseignant recevant un mandat du Département puisse retrouver, à la fin de ce dernier, son emploi. (ex: pour les animateurs)

Question : Est-ce que la LEP est valable et appliquée de la même manière dans le Bas et le Haut-Valais ?

Michel Beytrison: Il n'y a pas d'unification, mais une harmonisation. Les disparités sont dues aux choix faits par les communes. Cette autonomie est essentielle pour une bonne organisation de l'école.

Oliva Zimmermann (Sion): Pour un enseignant en 1/2H, à quoi correspond un 100% d'activité? A 27 périodes?

Michel Beytrison: la loi sur le traitement du personnel enseignant est claire : 100% = 32 périodes. La possibilité pour les enseignants des petites degrés de passer de 24 à 27 ou 32 heures est prévue dans la LEP (ex: activités complémentaires).

Question d'une enseignante enfantine : Est-ce que la baisse du taux d'occupation (le pourcentage) a une incidence sur les assurances ?

Patrice Vernier (CPVal): Pour la caisse de pension, l'effet est neutre, car c'est la somme versée et pas le taux d'occupation qui compte.

Pierre Antille (Collaborateur scientifique du Service de l'Enseignement) : Concernant l'évaluation, les associations (dont la SPVal) ont été associées au processus de rédaction. Concernant l'examen oral de 8H, un bilan suivra. Le Service souhaite maintenir une évaluation de l'oral.

Alexandra Tichelli (Sion): Le plein temps est théoriquement possible en 1/2H, mais ne semble pas possible dans la réalité.

Michel Beytrison: La LEP apporte une possibilité de plein temps, mais ce n'est pas quelque chose de garanti. Les activités complémentaires en 1/2H (dès 18 élèves) ne sont pas accordées automatiquement, mais doivent être justifiées.

Damien Berset (Sion) : En cas de baisse du taux d'activité décidé par l'employeur, il y a des disparités importantes (ex: l'enseignant est juste informé de la baisse du taux ou l'enseignant est licencié, puis réengagé à un taux plus bas). Ces différentes manières de faire ont-elles une influence sur de possibles indemnités ?

Michel Beytrison : Il n'y a pas d'information concernant les indemnités. Toutefois deux améliorations pour le personnel enseignant :

- La date pour un licenciement est passée de fin février au 1er mai.
- Le délai avant licenciement lié à une maladie a été augmenté jusqu'à 6 mois (selon le nombre d'années d'activité).

10. Allocution de M. Oskar Freysinger, Chef du DFS

- Le budget 2016 ne devrait pas présenter de soucis.
- Le référendum de novembre (30 millions d'économies en jeu) semble très axé politique, au vu des prochaines élections.
- ETS2 : Une baisse linéaire des salaires de la fonction publique serait une mesure ultime pour le gouvernement.
- FMEP : La discussion est ouverte. Le Conseil d'Etat souhaite une simplification, en évitant, par exemple, de multiplier les interlocuteurs.
- Président et administrateur SPVal : Des solutions sont en cours pour leur permettre de retrouver un poste après leur mandat.
- Groupe de travail LEP : La collaboration est prévue et n'est pas problématique.

Suit un discours dans lequel M. Freysinger remercie Didier Jacquier et souhaite la bienvenue à Olivier Solioz. Il adresse ses compliments aux enseignants et à leur métier (qualités du pédagogue et qualité du contenu à enseigner).

Il dénonce ensuite les pédagogues théoriciens, méthodicistes, qui prennent les élèves pour des cobayes de laboratoire. Pour lui, il faut trier les méthodes et les outils, mettre la relation humaine au cœur de tout, transmettre savoir et culture et résister au nivellement par le bas. Il souhaite maintenir l'excellence du système valaisan.

M. Freysinger présente un livre de C.S. Lewis: "L'abolition de l'homme", écrit en 1943. Son auteur a été horrifié par la lecture d'un manuel scolaire qui, sous des aspects pédagogiques, tendait à supprimer la notion même de morale universelle. M. Freysinger encourage la lecture de ce livre et en offre aux personnes intéressées.

Il finit par souhaiter une bonne rentrée scolaire prochaine et se réjouit de travailler ensemble pour que l'école ne soit pas victime de coupes idiotes.

11. Message d'adieu du Président de la SPVal

Didier Jacquier, au travers de citations, encourage l'école valaisanne à "regarder vers l'avant" en "variant les angles" et de ne pas oublier que "d'aller à l'école, c'est préparer ses crayons pour dessiner sa vie".

Il remercie les membres de la SPVal pour toutes ces années de collaboration.

Suivent des applaudissements très soutenus.

Olivier Solioz remercie Didier Jacquier. Il dit que la collaboration est une condition indispensable pour que la qualité de l'école amène du positif aux élèves. Il modifie donc son slogan présenté avant son élection: "Je suis, Tu es, Nous sommes SPVal" en : "Je

suis, Tu es, Nous sommes l'Ecole Valaisanne". Il adresse ensuite ses remerciements à David Rey, qui quitte le Comité Cantonal.

David Rey (Vice-président du Comité Cantonal) remercie et félicite Didier Jacquier. Il diffuse les remerciements enregistrés de Mme Adrienne Mittaz (Présidente de l'AVECO), de Mme Marylène Volpi Fournier et de M. Georges Pasquier. Il remet ensuite un diplôme de membre d'honneur de la SPVal à Didier Jacquier.

Toute l'Assemblée entonne une chanson d'Aldebert ("Mon petit doigt m'a dit") dont les paroles ont été modifiées pour en faire un remerciement à Didier Jacquier.

12. Mot de M. Bertrand Duchoud, Président de la commune de St-Gingolph Il salue et remercie toutes les personnes présentes. Il présente ensuite St-Gingolph et ses particularités de commune frontalière.

12. Divers

La prochaine Assemblée ordinaire des délégués SPVal est prévue le samedi 4 juin 2016 à l'Aula du Collège des Creusets à Sion. Elle sera présidée par Cornelia Luyet.

La Présidente de l'assemblée, Odile Dorsaz, clôt cette Assemblée des délégués.

Suit un cocktail dînatoire préparé par le foyer de réfugiés de St-Gingolph.

La Présidente de l'AD Odile Dorsaz Le Secrétaire de l'AD